



SNTPCT
10 rue de Trétagne
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau
professionnel et national conformément aux Art. L 2121-1 et suivants du C.T

**Convention collective de la Production audiovisuelle
LE 26 OCTOBRE 2023, LES 4 SYNDICATS DE
PRODUCTEURS (USPA, SPI, SPeCT, SATEV)
ADRESSENT UNE FIN DE NON-RECEVOIR**

**à la demande de réouverture de négociations de revalorisation
des salaires minima garantis que notre Syndicat a déposée
conjointement avec le SPIAC-CGT**

L'HEURE EST À L'ACTION

Le jeudi 26 octobre, les 4 syndicats de producteurs nous ont fait parvenir un courrier par lequel ils nous informent :

- qu'ils ont pris bonne note de notre demande de réouverture de la négociation portant sur les salaires minima, **mais qu'ils ne sont pas en mesure d'y donner une suite positive,**
- n'évoquant que les salaires des salariés permanents, qu'ils ont accepté de réévaluer spécifiquement en juillet dernier, **alors que la demande du Sntpct et l'essentiel de la mobilisation portent sur la catégorie B — salaires minima garantis des techniciens et des artistes de complément.**

Ils justifient le fait de fermer la porte à toute négociation en se plaignant :

- **de la « contraction des financements »** qui motiverait la baisse de nos salaires ;
- **à les en croire, ce ne serait pas eux,** mais, dans le désordre :
 - la stagnation du marché publicitaire, la hausse des taux d'intérêt, la dérégulation du marché de l'électricité et les hausses qui l'accompagnent,
 - les financeurs que sont essentiellement les grands groupes de télédiffusion — mais qu'en est-il des dividendes qu'ils distribuent dans le même temps ? —,
- **les responsables qui les contraindraient** à diminuer les salaires minima garantis au regard de l'évolution de l'indice des prix, etc., sinon « *prendre des risques producteurs* »,
- **autrement dit : seule la revalorisation des salaires minima conventionnels garantis** que nous sommes en mesure de leur arracher par l'action est susceptible de contraindre les investisseurs à augmenter leur part de financement dans les œuvres qu'ils produisent pour leur compte,
- en leur qualité de syndicats de producteurs, ils n'auraient pas ce pouvoir et seraient démunis (sic).

Autrement dit, sans notre mobilisation, ils entendent faire porter l'effort de « contraction des coûts » qu'on leur imposerait sur les salaires des techniciens qu'ils engagent, soit la totalité de ce « *risque producteur* » inconsideré...

Au moins, c'est clair.

La consultation qui avait été engagée sur chacun des plateaux de tournages de films et d'émissions de télévision afin de faire valoir le nombre de techniciens prêts à suivre un appel à la grève des deux syndicats : Sntpct/SPIAC -CGT et **faire valoir notre mobilisation à l'ouverture de cette négociation** n'a dès lors plus lieu d'être.

Les instances de notre Syndicat se réunissent ce lundi 30 octobre afin d'examiner la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui :

- **afin désormais, de conduire l'action, notamment les actions de grève, afin de contraindre les Syndicats de producteurs à revenir sur leur décision** qui témoigne d'un cynisme totalement assumé, démontre leur volonté sans faille d'obtenir toujours et encore des baisses de salaires, et de faire front face à nous tous, techniciens de la production de films et d'émissions de télévision, rassemblés syndicalement.

Nous sommes maintenant au pied du mur et devons rester mobilisés.

Sachant que la question de la revalorisation des salaires minima ne se réglera sans doute pas en une seule fois, qu'il faut dans le même temps s'organiser pour être le plus efficaces, **rester unis sur la durée afin d'obtenir satisfaction sur notre revendication salariale : le rattrapage du niveau des salaires minima garantis à hauteur de 20 %.**

Dans le même temps, nous avons commencé un travail important en vue de déposer des avenants à la négociation afin d'obtenir une refonte des titres de fonctions et obtenir deux grilles distinctes :

- une pour le téléfilm : le salaire dit « spécialisé » devant s'appliquer à tous les téléfilms sans exception,
- une pour les émissions de télévision.

Afin de mettre un terme à leur volonté d'abaisser les salaires minima garantis des uns et des autres en invoquant que la convention collective recouvre plusieurs branches d'activité et qu'elle est « hétérogène » et en jouant sur les décalages de mobilisation.

Notre demande de revalorisation de 20 % étant par ailleurs la même dans l'une et l'autre.

TOUS ENSEMBLE, POURSUIVONS NOTRE ACTION POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES DES TECHNICIENS DE LA PRODUCTION DE FILMS ET D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION !

Paris le 27 octobre 2023
